

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL112

présenté par

Mme Lelouis, Mme Bordes, M. Rancoule, M. Baubry, M. Gillet, M. Schreck, M. Guitton,
Mme Diaz, Mme Roullaud, Mme Lorho, Mme Alexandra Masson, M. Rambaud et M. Ménagé**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	70 000
Sécurité civile	70 000	0
TOTAUX	70 000	70 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Cet amendement vise à augmenter les crédits relatifs à la préparation et l'intervention des moyens nationaux terrestres, notamment en ce qui concerne les surcoûts liés à l'entretien des véhicules, parfois fortement sollicités.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 70 000 euros pour la sous-action n° [02] : « Préparation et intervention

des moyens nationaux terrestres » de l'action n° [12] : "Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux" du programme n° [161] : "Sécurité civile" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° [02] : "Démarches interministérielles et communication" du programme n° [207] : "Sécurité et éducation routières". En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.